

Projet de motion

M 14

Création d'une fondation intercommunale pour les infrastructures sportives

Le Conseil municipal, vu l'article 29 de son règlement, considérant :

- Que notre région située sur la rive droite du lac se compose de plusieurs « petites communes » dont les ressources sont limitées ;
- Que notre région genevoise située sur la rive droite du lac se compose actuellement de plus de 36'000 personnes si l'on considère les communes suivantes : Versoix (13'500) ; Bellevue (3'200) ; Genthod (2'800) ; Collex-Bossy (1'600) ; Chambésy (3'800) ; Grand-Saconnex (11'300) et Céligny (700).
- Que la population et la configuration fiscale de petites communes voisines (par exemple Bellevue) sont en mutation ;
- Qu'un tel bassin de population ne peut plus se contenter de solutions très locales, ne répondant qu'à des besoins de base souvent trop limités ;
- Que certaines infrastructures n'existent pas ou sont insuffisantes (comme par exemple l'accès aux lignes d'eau en toute saison) et que de nouvelles disciplines sportives apparaissent régulièrement ;
- Que les infrastructures régionales actuelles sont pour le plus souvent vieillissantes et nécessitent des rénovations ;
- Que nous menons une politique en faveur de la santé et du social qui nécessite aussi un soutien aux activités sportives ;
- Que le réseau et la cadence des transports publics s'est nettement développée et qu'elle permet désormais des déplacements réguliers d'une commune vers l'autre ;
- Que la centralisation de pôles d'excellence permettrait d'intéressantes économies d'échelle, notamment en matière de ressources techniques, énergétiques et humaines.

Invite le Conseil administratif :

- à travailler de concert avec leurs homologues des communes de la rive droite du lac afin de créer une fondation intercommunale en charge de la gestion et du développement des infrastructures sportives, comme cela existe par exemple sur la rive gauche avec les infrastructures dites de « Sous-Moulin ».